

Le Président du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le budget primitif,

Considérant le marché N° 18007 – Travaux pour l'aménagement d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne à Rombas, et notamment le lot n°2 « Aménagements qualitatifs et mobiliers urbains » attribué à la société MULLER TP (mandataire) – ZAC Belle Fontaine 57780 ROSSELANGE,

Considérant la DP2021-27 en date du 15 décembre 2021, valant acceptation de la déclaration de sous-traitance présentée par la société MULLER TP au profit de la société SAS I.M.A.J. – 14 rue du Château 55300 LACROIX-SUR-MEUSE,

Vu l'acte spécial modificatif de la déclaration de sous-traitance, présenté par la société MULLER TP (mandataire) – ZAC Belle Fontaine 57780 ROSSELANGE au profit de la SAS I.M.A.J. – 14 rue du Château 55300 LACROIX-SUR-MEUSE,

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'accepter la modification du coût des prestations sous-traitées « Fourniture et installation d'aires de jeux », associées au lot n°2 du marché 18007 – Travaux pour l'aménagement d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne, attribué à la société MULLER TP (mandataire) – ZAC Belle Fontaine 57780 ROSSELANGE, d'un coût initial de 62 327,00 € HT.

Article 2 : que le coût des prestations sous-traitées à la société SAS I.M.A.J. – 14 rue du Château 55300 LACROIX-SUR-MEUSE, est ramené à 57 127,00 € HT, soit une diminution de 5 200 €, tel que mentionné dans l'acte spécial modificatif.

Rombas, le 18 novembre 2025

**Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,**



Lionel FOURNIER

Copie de réception en préfecture
05720066190-20251118-DP2025-49-AU
Date de télétransmission : 21/11/2025
Date de réception préfecture : 21/11/2025